

LA SUSPENSION DE JESSICA HARDY REDUITE

Sport.fr - 5 mai 2009

La suspension pour dopage de la nageuse américaine Jessica Hardy a été réduite de deux à un an par une Cour d'arbitrage américaine indépendante. La nageuse avait été contrôlée positive à un stimulant le 4 juillet 2008 lors des sélections olympiques américaines. Elle y avait remporté le 100 m brasse et terminé deuxième du 50 m nage libre. Sélectionnée sur les deux distances, elle n'était pas allée à Pékin.

L'Agence américaine antidopage indique que la nageuse, qui incriminait des compléments alimentaires contaminés par la substance interdite comme cause de son contrôle positif, a été suffisamment prudente et vigilante sur la composition des suppléments pour avoir le droit à une réduction de peine.

Hardy est détentrice du record des Etats-Unis du 100 m brasse depuis 2005 (1:06.20) et de celui du 50 m brasse depuis 2007 (30.63). Sa suspension prend désormais fin au 31 juillet 2009.

DOPAGE : PFANNBERGER (ENCORE) SUSPENDU

CyclismeRevue.eu - 6 mai 2009

Le champion d'Autriche, Christian Pfannberger, a été suspendu par son employeur, l'équipe Katusha. La formation russe a été notifiée d'un contrôle non-négatif de son coureur, le 19 mars dernier, et attend désormais une décision de l'Union Cycliste Internationale.

L'équipe Katusha avait déjà laissé entendre quelques problèmes concernant Christian Pfannberger avant le départ du Tour d'Italie. Ce mercredi matin, un communiqué de la formation expliquait que le champion d'Autriche ne pourrait prendre part au premier grand tour de la saison suite à des "problèmes personnels". Remplacé par Alexander Serov, le coureur de 29 ans ne pouvait cependant pas dormir sur ses deux oreilles. Dans le même temps, Katusha recevait une note de l'Union Cycliste Internationale suite à un contrôle non-négatif du cycliste lors d'un test inopiné le 19 mars dernier.

Si la substance n'a pas été révélée, l'UCI a tout de même considéré le cas de Pfannberger, déjà suspendu pour deux ans après un contrôle positif à la testostérone en juin 2004. Katusha a décidé de faire de même avec son coureur, "suspendu indéfiniment" selon le communiqué de l'équipe russe. Révélation des classiques ardennaises en 2008, Pfannberger n'aura été qu'un feu follet dans le paysage cycliste.

FAUT-IL AUTORISER LA COCAÏNE?

Le Matin Online - 6 mai 2009

C'est toujours le même refrain. Chaque fois qu'un sportif est contrôlé positif à la cocaïne, il assure qu'il en a consommé dans un but récréatif et non pas pour améliorer ses performances. Le joueur de Lugano Luca Baldo, qui vient d'écopier de deux ans de suspension, n'échappe pas à la règle. «J'ai commis une erreur impardonnable. En un soir, j'ai tout gâché, je m'en veux terriblement», a-t-il déclaré. Faut-il le croire?

Directeur du Laboratoire suisse d'analyse du dopage de Lausanne, Martial Saugy ne tient pas à s'exprimer sur ce cas précis. «Mais, au sein du laboratoire, nous pensons que la cocaïne est un produit généralement pris en dehors de la compétition, dans un but récréatif.» Pourquoi? «Car en compétition, s'il peut avoir des effets positifs sur le sportif, ce produit en a aussi des négatifs (voir encadré).»

Comment expliquer alors que la cocaïne figure sur la liste des substances interdites... en compétition? «Est considéré comme produit dopant un produit qui a une influence sur la performance, qui se prend au détriment de la santé ou qui est contraire à l'esprit du sport. Si deux de ces trois critères sont remplis, le produit est interdit, explique Martial Saugy. La cocaïne remplit ces trois critères. Le cannabis, lui, remplit surtout les deux derniers.»

Interdite en compétition, la coke n'est cependant pas interdite hors compétition. «Historiquement, les stimulants - comme la coke - ont toujours été des produits interdits pendant la compétition car c'est là qu'il est possible d'utiliser leurs propriétés principales. A titre comparatif, un stéroïde anabolisant favorisera plus la préparation de la compétition que la compétition elle-même.»

Petit problème - et Martial Saugy le reconnaît - en cas de contrôle positif à la cocaïne, il est difficile de savoir quand le produit a été pris et s'il a été consommé dans le but d'améliorer la performance! «Lorsque les juges nous posent ces questions, nous n'arrivons pas à y répondre de manière claire.»

Tenir le coup

Que faire alors? Interdire tout court la cocaïne ou au contraire l'autoriser afin que des sportifs ne soient pas

injustement sanctionnés? «Je vois une évolution de la société avec une utilisation de plus en plus importante de la pharmacologie pour agrémenter sa vie ou tenir le coup, analyse Martial Saugy. Le sport n'échappe pas à cette dynamique. Mais, pour moi, prendre de la cocaïne est contraire à l'esprit du sport et il est inimaginable de l'autoriser. La position la plus simple et la plus cohérente serait de l'interdire tout court. Ainsi, on n'aurait plus à se poser de question.»

Martial Saugy ajoute que le débat sur «les drogues prises à titre récréatif plus que pour améliorer la performance» a lieu chaque année. «La liste des produits interdits peut être modifiée par un groupe de scientifiques de l'Agence mondiale antidopage choisis pour leur expertise internationale. D'aucuns estiment qu'une interdiction pure et simple de la cocaïne reviendrait à introduire de la morale par rapport à l'utilisation de ce produit. D'autres affirment que prendre de la cocaïne est un délit qu'il faut sanctionner.»

Deux cas en 2008

Reste que si cette question n'a pas encore été réglée, c'est peut-être parce qu'il y a très peu de sportifs contrôlés positifs à la cocaïne. En 2008, Antidoping Suisse a procédé à 1918 contrôles d'urine et relevé 13 violations des règles. Deux seulement étaient liées à la coke.

Quels sont ses effets?

«Après l'absorption, il y a un laps de temps - qui dépend de l'individu et de la dose - pendant lequel vous allez briser les barrières habituelles de la fatigue, explique Martial Saugy. Ça va vous donner un coup d'adrénaline. Par ailleurs, les stimulants étant désinhibants, on n'aura plus peur de rien et on peut imaginer qu'on tentera des coups incroyables.»

«L'effet «positif» ne dure que vingt minutes. Très rapidement, il y a la descente. Vous aurez un moment dépressif. Et après être allé au-delà de vos réserves, vous serez lessivé. En outre, les drogues sociales ont des effets négatifs sur la coordination. Dans les sports très techniques, la période où l'on a tous les éléments pour avoir déshinhibition, agressivité et clairvoyance afin de réussir des coups remarquables est extrêmement courte.»

LE JOUEUR ETOILE DES DODGERS MANNY RAMIREZ EST SUSPENDU 50 MATCHS POUR DOPAGE

La Presse Canadienne - 7 mai 2009

NEW YORK — Manny Ramirez s'est vu imposer une suspension de 50 matchs par le baseball majeur, jeudi, devenant ainsi le joueur le plus en vue à se faire punir dans le cadre de la politique antidopage de ce sport.

Ramirez a indiqué qu'il n'a pas consommé de stéroïdes et qu'un médecin lui a prescrit un médicament qui contenait une substance interdite. Le bureau du commissaire n'a pas précisé quelle était l'infraction commise par le voltigeur des Dodgers de Los Angeles, qui a présenté ses excuses à l'équipe et aux amateurs pour "la situation dans son ensemble".

"Récemment, j'ai consulté un médecin pour une affaire de santé personnelle. Il m'a donné un médicament, pas un stéroïde, qu'il pensait qu'il pouvait me donner sans problème", a affirmé Ramirez dans un communiqué émis par l'Association des joueurs.

"Malheureusement, le médicament était interdit par notre politique antidopage. Conformément à la politique, je suis responsable de cette erreur. On m'a conseillé de ne pas en dire davantage pour le moment. Mais je veux ajouter une autre chose: j'ai subi avec succès une quinzaine d'autres tests antidopage au cours des cinq dernières saisons."

Deux sources ont dit à ESPN que Ramirez a utilisé un médicament que des femmes prennent à titre d'inducteur d'ovulation, la hCG - gonadotrophine chorionique humaine. C'est un agent que les consommateurs de stéroïdes peuvent utiliser à la fin d'un cycle pour amener leur corps à recommencer à produire de la testérotone naturellement.

La suspension s'amorçait jeudi et à moins que des matchs ne soient remis, Ramirez serait en mesure de revenir au jeu avec les Dodgers - qui ont présentement la meilleure fiche dans les majeures - en vue du match du 3 juillet à San Diego. Ramirez devra renoncer à environ 7,65 millions \$ US en salaire. Celui-ci s'établit à 25 millions \$ cette année.

Bien que Barry Bonds, Roger Clemens, Alex Rodriguez, Jose Canseco et une longue liste de joueurs connus aient été associés à la consommation de substances visant à améliorer la performance, Ramirez est le joueur de baseball le plus en vue à avoir été suspendu depuis que l'actuelle politique antidopage a été instaurée par les joueurs et les propriétaires, il y a sept ans.

En février, Rodriguez a admis avoir consommé des stéroïdes pendant qu'il s'alignait avec les Rangers du Texas, de 2001 à 2003. Mais c'était avant que le baseball majeur ne commence à faire des tests accompagnés de sanctions en cas d'infraction. Il est peu probable que le joueur-étoile des Yankees de New York soit suspendu.

L'Association des joueurs a fait savoir que Ramirez a été suspendu par le commissaire à cause d'un "motif valable", comme on l'invoque dans la section 8.G.2 de l'entente conjointe. Cette clause permet que des joueurs soient punis pour la consommation, la vente ou la distribution de substances interdites, même quand l'entente demeure floue quant à la sanction à imposer.

Dans son communiqué, Ramirez s'est adressé aux propriétaires des Dodgers Frank et Jamie McCourt, ainsi qu'au gérant Joe Torre.

"Je veux présenter mes excuses à M. McCourt, Mme McCourt, M. Torre, mes coéquipiers, l'organisation des Dodgers ainsi qu'aux partisans des Dodgers, a affirmé Ramirez. Los Angeles est un endroit spécial pour moi, et je sais que tout le monde est déçu. Je le suis aussi. Je suis désolé de la situation dans son ensemble."

Sa suspension a initialement été signalée sur le site Internet du Times de Los Angeles.

Ramirez est le troisième joueur suspendu cette année conformément à la politique antidopage du baseball majeur, après le releveur des Phillies de Philadelphie J.C. Romero et le lanceur des Yankees Sergio Mitre.

Seulement deux joueurs relativement peu connus ont été suspendus au niveau du baseball majeur, l'an dernier, soit le receveur des Giants de San Francisco Elizier Alfonzo et le receveur des Rockies du Colorado Humberto Coto.

Dans le passé, le joueur le mieux connu à avoir été puni a été Rafael Palmeiro, des Orioles de Baltimore, qui a reçu une suspension de 10 jours en 2005, à l'occasion de la première année d'imposition de sanctions pour une première infraction.

ENQUETE ALLEMANDE SUR LE CAS KUTSCHER

20 minutes.ch - 7 mai 2009

Cette affaire concerne le cheval de Marko Kutscher.

L'encadrement vétérinaire avait administré deux produits (lactanase et arnica) au cheval de Kutscher (Cornet Obolensky) entre les deux manches de l'épreuve par équipes des JO 2008, sans en avertir la Fédération équestre internationale (FEI). L'Allemagne avait terminé au 5e rang. Révélée par la presse cette semaine, l'affaire avait été dans un premier temps classée sans suite par la Fédération. Après avoir auditionné Kutscher et le vétérinaire de l'équipe, la FN a décidé de lancer des investigations.

Le vétérinaire alors en charge de l'équipe d'Allemagne, Björn Nolting, avait reconnu une erreur de procédure tout en refusant avoir voulu améliorer les performances du cheval. La Fédération allemande semble encore en douter: «Les récentes déclarations de MM. Kutscher et Nolting ont apporté de nouveaux éléments, mais n'ont pas permis de faire toute la lumière sur ce qu'il s'est passé», a expliqué le secrétaire général de la FN.

L'équipe d'Allemagne de saut d'obstacles a déjà connu une affaire de dopage à Pékin avec la suspension de Christian Ahlmann, dont le cheval avait été contrôlé positif à la capsäicine. Selon la presse allemande, des boîtes vides de cette pommade hyper sensibilisante interdite en compétition auraient également été retrouvées dans le box de Kutscher, médaillé de bronze par équipes et en individuel lors des JO 2004.

CABREIRA, CHAMPION DU PORTUGAL, BLANCHI UNE DEUXIEME FOIS

Le Parisien - 7 mai 2009

Joao Cabreira, le champion du Portugal en titre suspendu deux ans pour dopage en février 2009, a été blanchi en appel par le Conseil de justice, pour la deuxième fois en un an. Dans un bref communiqué, la Fédération a simplement précisé que le recours de Cabreira a été accepté et sa suspension "révoquée" par le Conseil de justice, instance d'appel indépendante. En février 2009, Cabreira avait été suspendu deux ans pour avoir eu recours à un produit masquant, la protéase

SPENDU POUR DOPAGE, L'ATHLETE ATTAQUE LA PROCEDURE

Midi Libre - 7 mai 2009

RAPPEL

En janvier 2007, le coureur Khalid Zoubaa a été contrôlé positif à l'EPO. Il conteste

la sanction devant le tribunal administratif La silhouette toujours fine, le même regard noir et profond, l'Héraultais Khalid Zoubaa est resté silencieux, hier, devant les juges du tribunal administratif de Montpellier. Depuis deux ans et demi et un contrôle antidopage positif à l'EPO effectué à Pau, cet athlète de demi-fond (5 000 m), champion de France de cross-country en 2006, un des meilleurs spécialistes nationaux, conteste avec virulence le résultat de l'analyse. Hier, avec son avocat M e Bertrand Lavelot, il a ainsi demandé l'annulation de la décision de la Fédération française d'athlétisme de le suspendre de courses pendant trois ans à partir de juin 2007.

Khalid Zoubaa

REVUE DE PRESSE du 7 mai 2009

déplore notamment qu'aucune contre- expertise n'ait été effectuée. « Pour être caractérisée, il faut que l'analyse de l'échantillon B confirme celle de l'échantillon A. L'infraction ne peut être avérée qu'avec la contre-expertise », a rappelé M e Lavelot. Son client a bien demandé, par courrier recommandé, la réalisation d'une deuxième analyse mais sans joindre à sa lettre un chèque de 245 € équivalent à son coût. « Rien ne précise dans les textes que le règlement doit être préalable à l'analyse », a ajouté son avocat avant de dénoncer, enfin, « l'empressement » avec lequel la sanction a été prise.

Des arguments qui n'ont toutefois pas convaincu le rapporteur public, selon lequel aucun des « moyens » ne semble en mesure de justifier une annulation de la décision de suspension qui avait été confirmée en appel par la commission de la FFA. « La Fédération française d'athlétisme est bien compétente pour prendre des sanctions (...). Le requérant n'a pas été privé d'un certain nombre de garanties », a-t-il noté dans ses conclusions, tout en estimant que la sanction « n'apparaît pas manifestement disproportionnée ». « La loi prévoit entre deux et six ans de suspension, la sanction est donc conforme », a renchéri l'avocat de la fédération, selon lequel le cas de Khalid Zoubaa illustre la « volonté acharnée de rendre propres les sportifs » et de lutter contre le dopage.

En 2007, quatre athlètes français de demi-fond, dont Khalid Zoubaa, avaient été contrôlés positifs. Le jugement du tribunal administratif sur la requête de l'Héraultais sera rendu dans un mois environ et sera naturellement examiné avec attention.